

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 avril 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-110** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, et un second projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la propriété situé du 1773 au 1779, de l'Église (**RCA10-08-5**).

Ces seconds projets contiennent les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-110 a pour objet d'ajouter et modifier diverses normes du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage:

- Modifier les matériaux autorisés pour les stationnements;
- Prévoir une marge d'erreur d'implantation;
- Autoriser un accès intérieur pour un logement au sous-sol;
- Spécifier une superficie maximale pour une construction souterraine et apparente située dans la cour et marge avant;
- Préciser les notions de certains bâtiments et constructions accessoires;
- Autoriser la réduction de la marge arrière de 1,60 mètre sans toutefois être inférieure à 6 mètres pour la construction souterraine située sous un solarium;
- Permettre une terrasse commerciale pour un supermarché;

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent où les usages et constructions sont autorisés.

- Modifier la grille d'usages et normes H03-011 de manière à ajuster la marge avant minimum de 5,5 à 6 mètres. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est délimitée approximativement au sud, par le boulevard Keller, à l'est, par la rue Jean-Bouillet et la ligne arrière des propriétés sises du 3315 au 3385 de la rue Savard, au nord par la rue Robitaille et à l'ouest, par la rue Beauséjour.
- Modifier la grille d'usages et normes S11-022 de manière à autoriser la construction par phasage. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est délimitée approximativement au sud, par la route Transcanadienne, à l'est, par le boulevard Cavendish et par la ligne latérale de la propriété sise au 7075, place Robert-Joncas, au nord, par le boulevard Dr.-Frederik-Philips et à l'ouest par la ligne latérale de la propriété sise au 7089-7117, route Transcanadienne.
- Agrandir la zone P12-088 (Parc Marcel-Laurin) à même la zone S12-086 (Bibliothèque du Boisé) de manière à conserver un espace boisé. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est délimitée approximativement par le boisé du parc Marcel-Laurin situé dans le cadran sud-est de l'intersection des boulevards Poirier et Cavendish.

Pour les dispositions relatives aux zones H03-011, S11-022 et P12-088 une demande d'approbation référendaire peut provenir de ces zones et de toutes les zones contiguës à celles-ci.

Le projet de résolution approuvant le projet particulier a pour objet d'autoriser l'usage habitation au premier étage seulement dans un bâtiment accessoire, sur le lot 1 236 336 situé au 1773-1779, rue de l'Église; en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5). Ce projet déroge au règlement numéro RCA08-08-0001, article 3.28. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H15-144, délimitée à son centre par le parc Gohier, au sud, par la ligne arrière des propriétés sises du 1690 au 1715, rue Beaudet, à l'est par la ligne latérale des propriétés sises aux 1690-1700 et 1695, rue Beaudet, à la ligne arrière des propriétés sises du 701 au 757, rue Buchanan et jusqu'à la rue Crevier, au nord, par la rue Crevier et à l'ouest, par les propriétés sises aux 1735-1737, 1745-1747, 1755-1757, 1773-1779, 1793-1797 et 1805, rue de l'Église. Une demande peut provenir de la zone H15-127 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement ou de résolution, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les seconds projets de règlement et de résolution peuvent être consulté au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 9 mai 2018

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on April 24, 2018, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of May 1st, 2018, the second draft by-law number **RCA08-08-0001-110** modifying by-law RCA06-08-0001 on zoning and of the second draft of a resolution approving a particular project on lot 1 236 336, located at 1773-1779 rue de l'Église (**RCA10-08-5**).

These said second draft by-law and resolution contain provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number RCA08-08-0001-110 is to modify various provisions of by-law RCA08-08-0001 on zoning:

- Modify the authorized material for all parking lots;
- Plan an implantation mistake margin;
- Authorize an indoor access for an apartment in the basement;
- Specify a maximal area for an underground and visible construction located in the front setback;
- Precise the definition of certain accessory buildings and constructions;
- Authorize the reduction of the rear setback of 1,60 meter without being less than 6 meters for a construction located under a solarium;
- Permit a commercial terrace for a supermarket;

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect all the Borough area where the uses and constructions are authorized.

- Modify the grid of uses H03-011 to adjust the minimum front setback from 5,5 to 6 meters. This provision is likely to need public approval by referendum. The zone is approximately delimited to the south, by boulevard Keller, to the east, by rue Jean-Bouillet and the rear line of the properties located from 3315 to 3385 rue Savard, to the north by rue Robitaille and to the west, by rue Beauséjour.
- Modify the grid of uses S11-022 to authorize construction by phases. This zone is approximately delimited to the south by route Transcanadienne, to the east, by boulevard Cavendish and the lateral line of the property located at 7075, place Robert-Joncas, to the north by boulevard Dr.-Frederik-Philips and to the west by the lateral line of the property located at 7089-7117, route Transcanadienne.
- Enlarge zone P12-088 (Parc Marcel-Laurin) from zone S12-086 (Bibliothèque du Boisé) to keep a wooded space. This provision is likely to need public approval by referendum. This zone is approximately delimited by the boisé of parc Marcel-Laurin and the intersection of boulevards Poirier and Cavendish.

For provisions related to zones H03-011, S11-022 and P12-088, a request may come from those zones and all the adjacent zones.

The project of resolution approving a particular project is to authorize the use « habitation » only on the first floor of an accessory building, on lot 1 236 336 located at 1773-1779 rue de l'Église; in conformity to the *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA10-08-5). This project goes against by-law RCA08-08-0001, article 3.28. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone H15-144, delimited to the center by parc Gohier, to the south by the rear line of the properties located from 1690 to 1715 rue Beaudet, to the east by the lateral line of the properties located at 1690-1700 and 1695 rue Beaudet, to the rear line of the properties located from 701 to 757 rue Buchanan up to rue Crevier, to the north by rue Crevier and to the west, by the properties located at 1735-1737, 1745-1747, 1755-1757, 1773-1779, 1793-1797 and 1805 rue de l'Église. A request may come from zone H15-127 and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-law or resolution, the provisions may be included in a by-law or a resolution that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

These second drafts by-law and resolution may be consulted at the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, May 9, 2018

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary-of the Borough Council